

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :
Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet
Le Nay - Técou
BP 80133
81604 GAILLAC Cedex
Téléphone : 05.63.83.61.61
Adresse internet : <http://www.gaillac-graulhet.fr>
E-Mail : accueil@gaillac-graulhet.fr

Statut : Etablissement public local à caractère administratif

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre :

Accord cadre à marché subséquent pour l'impression des supports de communication

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Type d'accord-cadre de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

Forme des marchés subséquents : Marchés ordinaires.

Lieu principal d'exécution : la communauté d'agglomération

Code NUTS : FRJ27

lots n°1 à 3 : CPV principal : 79810000-5 Services d'impressions

Conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, le titulaire doit obligatoirement respecter les éléments à caractère environnemental définis dans les pièces techniques.

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marchés séparés

Informations sur les lots :

Lot n°1 Impression, façonnage, conditionnement et livraison de plaquettes, brochures, livrets et dossiers divers ...

Lot n°2 Impression, façonnage, conditionnement et livraison de dépliants, affiches, sucettes, flyers, cartons d'invitation, cartes de visites

Lot n°3 Impression, façonnage, conditionnement et livraison de kakemono, bâches diverses et oriflammes.

Concernant le lot n°1 Impression, façonnage, conditionnement et livraison de plaquettes, brochures, livrets et dossiers divers ... :

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale de l'accord-cadre est de 15 000 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 15 000 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 15 000 euros HT.

Concernant le lot n°2 Impression, façonnage, conditionnement et livraison de dépliants, affiches, sucettes, flyers, cartons d'invitation, cartes de visites :

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale de l'accord-cadre est de 20 000 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 20 000 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 1520 000 euros HT.

Concernant le lot n°3 Impression, façonnage, conditionnement et livraison de kakemono, bâches diverses et oriflammes. :

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale de l'accord-cadre est de 5 000 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 5 000 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 5 000 euros HT.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les candidats peuvent présenter des offres pour 2 lots maximum.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie ni d'avance.

Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Capacité économique et financière : Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution pour l'accord cadre

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Critère Délai d'exécution pondéré à 25 sur 100 points.
 - 1.1. Sous-critère Délais classiques pondéré à 15 sur 25 points.
 - 1.2. Sous-critère Délais d'urgence pondéré à 10 sur 25 points
2. Critère Développement durable pondéré à 25 sur 100 points.
 - 2.1. Sous-critère Chaîne graphique intégrée pondéré à 10 sur 25 points.
 - 2.2. Sous-critère Démarche environnementale (via le questionnaire) pondéré à 10 sur 25 points.
 - 2.3. Sous-critère Label Imprim Vert ou équivalent pondéré à 5 sur 25 points.
3. Critère Prix des prestations pondéré à 50 sur 100 points.

Critères d'attribution du marché subséquent de l'accord cadre

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Critère Délai d'exécution pondéré à 30 sur 100 points.
 - 1.1. Sous-critère Délais classiques pondéré à 15 sur 30 points.
 - 1.2. Sous-critère Délais d'urgence pondéré à 15 sur 30 points
3. Critère Prix des prestations pondéré à 70 sur 100 points.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : 24-08-PAS

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/05/2024

Date limite de réception des offres : 14/06/2024 à 17:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée. L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur www.marches-securises.fr

Modalités essentielles de financement et de paiement : Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique : Il ne s'agit pas d'un accord-cadre renouvelable.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour l'accord-cadre en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Service pour renseignements sur recours

Tribunal

68 rue Raymond IV

BP 7007

31000 Toulouse CEDEX 07

Tél: 0562735757

Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr